

Paris, le 3 septembre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rencontre X. Darcos / Uniopss : Echanges sur les préoccupations du non-lucratif

Afin de faire part des attentes des associations de solidarité en cette rentrée sociale, Dominique Balmay, Président de l'Uniopss, et Hubert Allier, Directeur Général, ont été reçus le 1^{er} septembre par M. Xavier Darcos, Ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

L'Uniopss a fait part au Ministre de la nécessité, selon elle, que le Gouvernement redonne sans tarder davantage un signal politique clair sur le maintien de l'objectif de création de la prestation universelle de compensation envisagé depuis deux ans, dite **5^{ème} risque**, même si sa mise en œuvre peut supposer qu'il soit procédé par étapes. Le Ministre a indiqué que ce dossier n'était pas refermé. D'ici la fin de l'année, il a l'intention de procéder à une concertation sur la situation des personnes âgées et handicapées pour permettre de dresser un diagnostic partagé, notamment sur le **5^{ème} risque**, y compris sur les données chiffrées disponibles. L'Uniopss a appelé l'attention du Ministre sur l'urgence pour le Gouvernement de **prendre une position sur l'avenir du « seuil des 60 ans »** qui, en vertu de la loi de février 2005 sur le handicap doit disparaître en février 2010.

L'Uniopss a évoqué la mise place prochaine de la **loi HPST** et des **ARS** (Agences régionales de santé). Elle a, en particulier, souligné la nécessité de prévoir, dans les textes d'application en préparation, les modalités d'une relation entre la puissance publique et les associations de solidarité plus partenariale et moins instrumentale comme pourraient le faire craindre certaines lectures de la loi que l'Uniopss ne partage pas. Il s'agit, pour l'essentiel, de **maintenir au monde associatif toute la capacité d'innovation** que lui donne sa proximité du terrain et son expérience historique. Le Ministre a pris note de cette préoccupation qu'il a estimée légitime.

L'Uniopss a, ensuite, fait état des inquiétudes que suscitent chez ses adhérents l'avant projet de **réforme des collectivités territoriales**. La répartition actuelle des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière d'action sociale, déjà achevée, est susceptible d'être rendue plus complexe, plus illisible et plus coûteuse dans l'organisation envisagée. La compétence concurrente des communes, des départements et des métropoles, avec le droit pour chacune de déléguer telle compétence à telle autre collectivité de son choix et le brouillage administratif qui en résultera préoccupent vivement l'ensemble des réseaux associatifs intéressés.

Enfin, l'Uniopss a exprimé sa déception devant le **projet de loi organique réformant le Conseil économique, social et environnemental**, et plus particulièrement sur la place réservée aux associations. Certes, l'Uniopss se réjouit des perspectives de rajeunissement, de féminisation, de réactivation du Conseil et d'ouverture au monde associatif de l'environnement qui disposera de 18 sièges. Mais elle regrette vivement que la voix du reste du monde associatif (notamment des associations de solidarité qui regroupent les trois quarts des 1.700.000 salariés du secteur) ne voie sa représentation augmenter que très faiblement (de 5 à 8). Alors qu'elles sont en première ligne sur le front des crises sociales, ce maigre ajustement ne témoigne guère de la reconnaissance par les pouvoirs publics du rôle qu'elles jouent pour la préservation de la cohésion sociale et la mise en œuvre des politiques publiques.

Contact presse : Anne Degroux - 01 53 36 35 06- adegroux@uniopss.asso.fr